Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_166-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_11_166

Objet : Tarifs 2027 de l'assainissement non collectif

LE MARDI 17 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en l'Espace Gisèle LE BARS, 29710 LANDUDEC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BUREL Michèle, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, GENTRIC Alexis, GENTRIC Guénolé, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSAUDY Maria, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TRUCHETET Jean-Armand, VIVIEN Nelly.

Représentés : BOURDON Fabien (pouvoir à LE DISSEZ Mordiern), FLOCHLAY Loic (pouvoir à PORS Olivier), KERSUAL Joëlle (pouvoir à QUERE Micheline), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), ZILLER Fanny (pouvoir à GUENOLE Claudie).

Absent excusé : CANEVET Michel, OLIVIER Martine

Absent : LE GAC Morvan

Secrétaire de séance : Gentric Alexis

Date de convocation et de publication : 10 novembre 2026

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 31
Votants : 31
- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Philippe STEPHAN, Vice-Président délégué, rappelle au Conseil Communautaire que le contrat de Délégation de Service Public (DSP) du service d'assainissement non collectif, confié à la société SAUR, prévoit pour l'année 2027, l'application d'un coefficient d'actualisation de 1.127778 aux tarifs appliqués en 2022.

Aussi, il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre de l'étude menée par la Communauté de Communes sur le suivi renforcé des filières d'assainissement non collectif non conformes, il a été recommandé de mettre en place un plan de financement progressif, reposant sur une actualisation annuelle de la part collectivité de 3 %.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_166-DE

Cette évolution doit permettre de garantir la pérennité du service public, d'assurer la mise en conformité progressive des installations et de maintenir un niveau d'autofinancement cohérent avec les besoins identifiés.

Considérant l'avis favorable de la commission assainissement du 22 octobre 2026, il est proposé d'appliquer à compter du 1er janvier 2027 une hausse de 3 % de la part collectivité sur les tarifs du SPANC selon la grille tarifaire ci-après :

Contrôles et Pénalités	Part exploitant	Part CCHPB	Tarifs HT	Tarifs TTC
Contrôle de conception	78,94	26,63	105,57	**116,13**
Contrôle de réalisation	110,52	16,94	127,46	**140,20**
Contre visite 10 mois après contrôle de réalisation	96,99	0,00	96,99	**106,69**
Total neuf	286,45	43,57	330,02	**363,02**
Contre visite contrôle de réalisation	96,99	24,20	121,19	**133,31**
Contrôle périodique de bon fonctionnement / 8 ans	90,22	24,20	114,42	**125,87**
Contrôle périodique (contre-visite) pour les non conformes à risques sanitaires (4 ans) et Non-conformes Ventes	75,56	24,20	99,76	**109,74**
Contrôle conformité - cession immobilière 1 immeuble	157,89	12,11	170,00	**204,00**
Contrôle conformité - cession immobilière > 3 immeubles	146,61	12,11	158,72	**190,46**
Pénalité refus, absences répétées, risques sanitaires, absence d'installation : redevance contrôle périodique + 400% (délibération CC_2024_06_104)		629,33	629,33	**629,33**

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 3 novembre 2026,

Sur proposition de Philippe STEPHAN,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Adopte** les tarifs de l'assainissement non collectif, tels que proposés ci-dessus, à compter du 1er janvier 2027, pour l'année 2027.

La secrétaire de séance,
Alexis Gentric

Le Président
Philippe RONARC'H